

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010**ETAIENT PRÉSENTS : 25

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire – J.M. MILLIEZ – M.A. CHACON – L. CHACON – R. BOUKERMA – D. DESBIENDRAS – H. VALOUR – M. CHARBONNEAU – C. AMEHO, Maire-adjoints.

Mmes et MM. K. KHALDI – J.M. PEIGNARD – D. SAUVAGE – C. COHEN – E. AUVRAY – F. SAKHO – J. NZOLANI – K. BOUAMAR - M.A. BELLANCE – M.A. EDOH – E. MAMBOLE – F. MALONGA – N. DUBUC – M. BENRAHMOUNE – E. DARRU – D. JARRY, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : 04

Madame F. WAGUE était représentée par Monsieur M. CHARBONNEAU  
Madame L. TREMEL était représentée par Madame C. JUSTE  
Madame C. ROCHER-MANSOURI représentée par Madame M.A. CHACON  
Madame I. MOREIRA représentée par Monsieur E. DARRU.

ETAIENT ABSENTS : 04

Mmes et MM. S. TOUKARI – Z. DJOUMOI – K. AHMED – S. JELLOULI, Conseillers municipaux.

---

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil, à l'unanimité soit 27 voix pour, adopte le procès-verbal de la séance du 11 février 2010.

Arrivée de Madame BELLANCE à 20 H 46, puis de Monsieur BOUAMAR à 20 H 50.

Affaire n° : 1 A**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - BILAN 2009.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame Carinne JUSTE, Maire, prend acte du rapport d'évaluation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Madame EDOH, Conseillère municipale, étant Présidente de l'association « les savoir-faire de Villetaneuse » ne participe pas au vote des 2 prochaines affaires et quitte la séance.

Affaire n° : 1 B**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - APPROBATION DU TABLEAU DE PROGRAMMATION PREVISIONNEL 2010 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame Carinne JUSTE, Maire, à l'unanimité, soit 28 voix pour :

- Approuve le tableau de programmation « Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010 – Villetaneuse ».

- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat, de l'ACSE, du Conseil Général, du Conseil Régional, de Plaine Commune et des bailleurs, et autorise le Maire à signer tout acte ou convention qui en seraient le préalable ou la conséquence.
- Autorise le Maire à signer tout acte ou convention relatifs aux projets politique de la Ville pour l'année 2010.

Les dépenses et recettes afférentes à la présente affaire seront inscrites au Budget Communal.

Affaire n° : 1 C

**POLITIQUE DE VILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2010 ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AFFERENTES.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame Carinne JUSTE, Maire, à l'unanimité, soit 28 voix pour :

- Accorde aux organismes, ci-dessous mentionnés, la subvention suivante :

<b>Porteur</b>	<b>Action</b>	<b>Montant</b>
CLPPMVA	ASL	2 000,00 €
Les Savoirs Faire	Ecole de couture	500,00 €
5, 7, 9 Initiatives	Animations de quartier	700,00 €
REP Vilar	Liaison BCD	600,00 €
REP Vilar	Parcours de lecteur	600,00 €
REP Aubrac	Liaison BCD	200,00 €
REP Aubrac	Parcours de lecteur	200,00 €
Cinémas 93	Collèges au cinéma	500,00 €
AFEV	AVL	400,00 €
CLPPMVA	Atelier informatique	1 000,00 €
Villes des musiques du Monde	Tambours 93	1 000,00 €
Pulsart	Viva Utopia	1 000,00 €
Les Petits Débrouillards	Animations de quartier	1 000,00 €
SFMAD	ASL	4 000,00 €
Plaine Commune (Unité territoriale Rénovation Urbaine)	Création de mobilier Grandcoing/Victor Hugo	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 700,00 €</b>

Projet hors programmation CUCS :

Plaine Commune (Unité territoriale Rénovation Urbaine) - Ateliers de bricolage - **3 000€.**

- Autorise le Maire à signer tous les actes et conventions qui en seraient le préalable ou la conséquence.

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

Madame EDOH rentre de nouveau en séance.

Affaire n° : 2

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - PROGRAMMATION 2010.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur Luis CHACON, Maire-adjoint,, à l'unanimité, soit 29 voix pour :

- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DGE pour l'année 2010 pour les projets suivants :

Travaux de restructuration du Centre technique municipal  
 Installation de téléalarme dans les cabines d'ascenseurs – Hôtel de ville  
 Réfection d'une partie de l'étanchéité – Eglise Saint-Liphard

- Approuve le plan de financement des trois projets.
- Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter le montant le plus élevé possible de subventions tel que défini par lesdits plans de financement.

Les recettes et dépenses résultant de la présente décision seront inscrites au budget communal.

Affaire n° : 3

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE CRÉATION, D'ENTRETIEN ET DE CONTRÔLES DES AIRES DE JEUX, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS LUDIQUES ET SOLS - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur Luis CHACON, Maire-adjoint,, à l'unanimité, soit 29 voix pour :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.
- Désigne pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande :
  - Membre titulaire : M. Luis CHACON
  - Membre suppléant : M. Eric MAMBOLE
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer, notifier et exécuter les marchés correspondants et tous actes qui en seraient la conséquence.

La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

Affaire n° : 4

**PLAINE COMMUNE - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 02 DÉCEMBRE 2009 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION RELATIVE A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLECT ET LES CORRECTIONS DE CERTAINES ÉVALUATIONS DES CHARGES TRANSFÉRÉES.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour, approuve le procès verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 02 décembre 2009.

Affaire n° : 5

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 23 voix pour, 4 contre et 2 abstentions :

- Approuve et vote par chapitre et opérations les dépenses et recettes telles qu'elles sont proposées par Madame le Maire.

- Arrête le Budget Primitif de l'exercice 2010 tant en recettes qu'en dépenses :

. Pour la section de Fonctionnement, à la somme de 16 399 465 €

. Pour la section d'Investissement, à la somme de 4 121 712 €.

Affaire n° : 6

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2010.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur D. DESBIENDRAS, Maire-adjoint, par 24 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, arrête les taux des différentes taxes à :

- Taxe d'Habitation 14,03 %
- Taxe Foncier Bâti 26,44 %
- Taxe Foncier Non Bâti 55,57 %.

Affaire n° : 7

### **REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS CONCOURANT AU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2010.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour, accorde aux établissements et associations ci-dessous mentionnés les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>	<b>245 000 €</b>
<b>Club Sportif de Villetaneuse</b>	<b>51 600 €</b>
<b>Comité des Œuvres Sociales</b>	<b>63 927€</b>

Les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2010, au chapitre 65.

Affaire n° : 8

### **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE – ACCEPTATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE COMME NOUVEAU MODE DE RÉGLEMENT DE CERTAINES PRESTATIONS.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur Daniel DESBIENDRAS, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 29 voix pour :

- Autorise les usagers des services de la Ville, à utiliser ce dispositif comme mode de règlement, au titre de la participation financière des familles, due pour les services de la ville.
- Autorise Madame Le Maire à s'affilier à la Banque de France pour l'attribution du Numéro National d'Emetteur.

Affaire n° : 9

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame JUSTE, Maire, prend acte des décisions suivantes :

10/01 – Approbation d'un contrat avec l'Association « Orage Continental ».

10/02 – Atelier d'écriture auprès des personnes âgées – Approbation du renouvellement de la convention.

10/03 – Signature d'une convention portant sur l'achat d'un séjour aux sports d'hiver auprès de l'Association ENJEU – PIONNIERS de France.

10/04 – Approbation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du contrat d'exploitation chauffage, traitement d'air, ventilations mécaniques contrôlées, réchauffage et traitement de l'eau de la Piscine, ballons d'eau chaude et des analyses légionnelles de la ville de Villetaneuse à conclure avec la société BERIM.

10/05 – Aliénation du véhicule municipal immatriculé 5304WY93.

10/06 – Location du Centre Nautique à l'Association l'Espérance sportive de Stains.

10/07 – Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis portant sur le subventionnement de projets vacances de l'été 2009.

10/08 – Fixation des tarifs des concessions dans le cimetière communal.

10/09 – Gestion du courrier – approbation du contrat DESTINEO à conclure avec la Poste.

10/10 – Gestion du courrier – approbation du contrat ECOPLI à conclure avec la Poste.

La séance est levée à 21 heures 50.

Villetaneuse, le 26 mars 2010

Le Maire,

**Carinne JUSTE**